

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITÉ-TRAVAIL-PROGRÈS

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DU DEVELOPPEMENT PASTORAL DE LA PRODUCTION

ET DES INDUSTRIES ANIMALE

**RAPPORT ASSEMBLEE GENERALE DE MISE EN PLACE DE L'IP LAIT**

# **Association Nigérienne des Fédérations Interprofessionnelles du Lait au Niger (ANFILAIT)**



**TEAM IP LAIT Niger**  
La Présidente en compagnie des  
Présidents des 03 fédérations nationales



**IP Lait Niger**  
Membre du BEN  
La présidente au Micro



**CNIP**  
Membres du Comité National  
Interprofessionnel Lait du Niger



**Bureau de la FENILAIT**



**Bureau de la FENICOLAIT**



**Bureau de la FENIPROLAIT**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDIANIARE DU 23 NOVEMBRE 2021



Novembre 2021

*Rapport Général de l'AG extraordinaire constitutive de l'IP Lait du Niger :  
Niamey, le 23 Novembre 2021*

## Table des matières

<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	- 3 -
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	- 4 -
<b>1. INTRODUCTION GÉNÉRALE : Cadrage et organisation</b> .....	6
<b>1.1. Introduction</b> .....	6
<b>1.2. Rappel du contexte et des objectifs de la mission</b> .....	6
<b>1.3. Les objectifs et livrables de la mission</b> .....	7
<b>1.4. Méthodologie suivie</b> .....	7
<b>1.5. Déroulement de la mission</b> .....	7
<b>2. ORGANISATION DES ASSEMBLÉES CONSTITUTIVES DES FÉDÉRATIONS INTERPROFESSIONNELLES DU LAIT</b> .....	9
<b>2.1. Phase préparatoire</b> .....	9
<b>2.2. Phase de déroulement des assemblées générales constitutives</b> .....	9
<b>2.3. L'AG DE LA FENIPROLAIT</b> .....	10
<b>2.4. L'AG DE LA FENICOLAIT</b> .....	10
<b>2.5. L'AG DE LA FENILAIT</b> .....	11
<b>3. ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION NIGÉRIENNE DES FÉDÉRATIONS INTERPROFESSIONNELLES DU LAIT (ANFILAIT)</b> .....	12
<b>4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b> .....	13
<b>5. ANNEXES</b> .....	13

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

- ANFILAIT : Association Nigérienne des Fédérations Interprofessionnelles de Lait
- BEN ; Bureau Exécutif National
- CA : Conseil d'Administration
- CC : Comité de Contrôle
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CNIP ; Comité National Inter Professionnel
- DGPIA : Direction Générale de la Production et des Industries Animales
- FENICOLAIT ; Fédération Nigérienne des Collecteurs et Commerçants de Lait
- FENILAIT ; Fédération Nigérienne des Industries et Unités Laitières
- FENIPROLAIT ; Fédération Nigérienne des Eleveurs-Producteurs de Lait
- IP ; Interprofession
- PNDL : Programme National de Développement de la Filière Lait
- PRADEL : Programme d'Appui au Développement de l'Elevage

## RESUME EXECUTIF

La filière lait du Niger mobilise plusieurs catégories d'acteurs. On distingue les éleveurs producteurs de lait, les collecteurs et commerçants de lait et les acteurs dans l'industrie du lait sans oublier les fournisseurs d'aliments, de produits et de services vétérinaires et zootechniques.

Avec les problèmes auxquels la filière est aujourd'hui confrontée, un besoin de renforcement et de structuration de son interprofession s'est révélé incontournable. Aussi, l'Interprofession lait du Niger (Association Nigérienne des Fédérations Interprofessionnelles du Lait, ANFILAIT) qui vit le jour le 23 Novembre 2021 a-t-elle engagé une réforme qui fort heureusement a bénéficié du soutien technique et financier du Programme d'Appui au Développement de l'Élevage (PRADEL).

L'appui du PRADEL a consisté à la mise à la disposition de la DGPIA d'un facilitateur pour l'aider à la mise en place de l'IP et de ses fédérations qui la composent. Ce faisant, on pourra adapter l'organisation faîtière des professionnels du lait aux nouvelles dispositions juridiques, administratives et réglementaires en vigueur au Niger, ce qui du reste est le but de la mission. De façon spécifique, il est question de :

- Regrouper les acteurs en trois agrégats représentatifs et fonctionnels à savoir :
  - o les **éleveurs producteurs** de lait en **Fédération Nigérienne des Eleveurs producteurs de lait (FENIPROLAIT)**,
  - o les **collecteurs et commerçants** de lait en **Fédération Nigérienne des Collecteurs et Commerçants de Lait (FENICOLAIT)** ,
  - o les **acteurs de l'industrie et des unités laitières** en **Fédération Nigérienne des Industries et Unités Laitières (FENILAIT)**
- valider conséquemment les textes fondamentaux de l'IP lait et de ses organisations faîtières en vue de les rendre plus opérationnelles et plus efficaces ;
- Organiser l'assemblée générale électorale de l'IP lait et des fédérations faîtières.

Pour conduire la mission, le facilitateur s'est appuyé sur la méthodologie retenue par la réunion de cadrage, démarche participative selon laquelle, il a été procédé à :

1. la revue documentaire suivie d'entretiens de groupe ayant permis de recueillir des données qui ont été traitées dans le sens de faire refléter les attentes des acteurs dans les textes qui vont régir leurs associations en voie de création
2. l'élaboration des avant-projets de textes constitutifs des trois agrégats d'acteurs constitués en fédérations, documents nécessaires à la création
3. la diffusion desdits avant-projets aux acteurs concernés afin d'y apporter les améliorations requises pour faire d'eux les projets à soumettre aux Assemblées Constitutives
4. la création des fédérations visées à travers l'organisation de leurs assemblées générales constitutives : il s'agit de la FENIPROLAIT, la FENICOLAIT et de la FENILAIT
5. l'élaboration des textes fondamentaux de l'IP lait afin de permettre l'adhésion des trois fédérations naissantes et d'en améliorer la fonctionnalité
6. la diffusion des avant-projets de textes de l'IP lait,
7. l'adoption des projets de textes en assemblée générale extraordinaire
8. l'élection des dirigeants de l'Interprofession.

La mise en œuvre dans une approche participative de ces activités a permis d'atteindre les objectifs assignés à la mission, de sorte que les livrables attendus sont disponibles.

En effet, ont été constituées les trois fédérations qui vont permettre à l'Interprofession lait de fonctionner. Leurs textes constitutifs (statuts et règlement intérieur) sont adoptés et les onze (11) membres du Conseil d'Administration et trois (3) du Comité de Contrôle de chacune d'elles sont élus.

Au terme de ce processus, certaines recommandations méritent d'être formulées :

1. organiser au profit des nouvelles associations des sessions de formatio notamment en matière de gestion associative et interprofessionnelle
2. accompagner l'IP lait dans la satisfaction de ses besoins exprimés compte tenu des problèmes qui se posent à son fonctionnement harmonieux
3. organiser des activités de suivi du fonctionnement de l'IP lait.

# 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE : Cadrage et organisation

## 1.1. Introduction

La filière lait du Niger est confrontée à plusieurs problèmes dont en bonne place, l'insuffisance quantitative de lait frais local. Face à une telle situation, il importe de renforcer l'organisation, la structuration et la visibilité des acteurs de la filière pour constituer le terreau en vue assurer la réussite des différentes actions de développement de cette filière.

Ainsi, pour la relancer de la chaîne de valeur lait, il est engagé par le Ministère de l'Élevage une réforme organisationnelle susceptible d'affiner efficacement la structuration de la filière. Dans la recherche et l'application des solutions à la problématique ainsi identifiée, le ministère a bénéficié de l'appui financier et technique du Projet d'Appui au Développement de l'Élevage (PRADEL), un projet qui vise entre autres, le renforcement des capacités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à travers des formations entrepreneuriales et des programmes d'accompagnement ainsi que le développement de compétences adaptées à leurs besoins afin d'améliorer leur compétitivité.

L'action retenue porte sur le renforcement organisationnel et la structuration de la filière lait du Niger à travers son interprofession, l'ANFILAIT. Un facilitateur recruté par le PRADEL pour la circonstance, a accompagné les acteurs de la filière dans la mise en œuvre des différentes activités inscrites au chronogramme de la mission.

Le présent rapport rend compte du déroulement et des résultats atteints. Après avoir rappelé dans un premier temps, le contexte, les objectifs et livrables de la mission, il aborde successivement la méthodologie utilisée, les résultats, les difficultés rencontrées, les limites de l'action et les recommandations formulées.

## 1.2. Rappel du contexte et des objectifs de la mission

Le Ministère de l'Élevage à travers sa mission régaliennne, a posé depuis 2010, les bases d'une relance pastorale dont un appui aux filières et un dispositif de renforcement ciblé sur les acteurs. Ainsi le ministère, à travers la DGPIA, met en place et accompagne l'opérationnalisation effective des inter professions bétail/viande/cuir et peaux, aviculture et lait.

Dans le cadre de la filière lait, le PRADEL a déjà conduit le processus d'élaboration du Programme National de Développement de la Filière Lait, validé par les autorités du ministère. Par la suite la DGPIA a conduit le processus de facilitation et de contribution du Niger dans le cadre de l'offensive lait local initié par la CEDEAO pour son programme prioritaire d'investissement.

Le dispositif organisationnel de mise en œuvre du PNDF Lait sera composé des éléments suivants :

- A. Le comité de pilotage stratégique du Plan appuyé par un secrétariat
- B. L'interprofession lait
- C. L'unité de gestion de chaque programme
- D. Des comités régionaux

Compte tenu de l'absence de l'IP Lait au Niger, il est urgent de mettre une organisation professionnelle laitière assumant et accompagnant la PNDF et l'Offensive de la CEDEAO pour la promotion du lait local.

### 1.3. Les objectifs et livrables de la mission

L'objectif général de la mission est de regrouper en trois agrégats représentatifs et fonctionnels les acteurs de la filière que sont les éleveurs producteurs de lait, les collecteurs et commerçants de lait, les industries et unités laitières.

Quant aux objectifs spécifiques, ils sont au nombre de deux et portent sur la création de trois fédérations et de l'IP lait. Concrètement, il s'agit donc d'appuyer la création de :

- *La Fédération Nigérienne des Eleveurs-Producteurs de Lait (FENIPROLAIT);*
- *La Fédération Nigérienne des Collecteurs et Commerçants de Lait (FENICOLAIT)*
- *La Fédération Nigérienne des Industries et Unités Laitières (FENILAIT)*
- *L'Association Nigérienne des Fédérations Interprofessionnelles de Lait (ANFILAIT)*

Au terme des activités à mener, il est prévu de rendre disponibles quatre livrables à savoir :

- les textes constitutifs et fondamentaux **à savoir les statut et le règlement intérieur** de la FENIPROLAIT et la liste des élus des organes dirigeants mis en place ;
- les textes constitutifs et fondamentaux **à savoir les statut et le règlement intérieur** de la FENICOLAIT et la liste des élus des organes dirigeants mis en place ;
- les textes constitutifs et fondamentaux **à savoir les statut et le règlement intérieur** de la FENILAIT et la liste des dirigeants élus.
- Les textes constitutifs et fondamentaux **à savoir les statut et le règlement intérieur** de l'ANFILAIT et la liste des élus des organes dirigeants mis en place

Ces livrables découleront de la réalisation des activités suivantes :

- L'élaboration des statuts et du règlement intérieur des trois fédérations et de l'IP lait à créer
- L'organisation des assemblées générales constitutives des trois fédérations et de l'IP lait visées

### 1.4. Méthodologie suivie

L'atteinte des objectifs de l'étude a requis une méthodologie appropriée qui se décline en trois étapes, chacune avec des activités spécifiques. Il s'agit de :

- la collecte et le traitement des données
- l'élaboration et la diffusion des avant-projets de textes constitutifs des trois fédérations à créer
- l'organisation des assemblées constitutives des fédérations et de l'IP lait

### 1.5. Déroulement de la mission

#### 1.6. Collecte des données

Pour disposer des informations qui constitueront le contenu des textes à élaborer, il a fallu exploiter la documentation disponible, s'entretenir avec les acteurs et traiter les données recueillies

### **1.7. Revue documentaire**

Les textes constitutifs de l'IP bétail/viande//cuirs et peaux, de l'IP ananas du Bénin, de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) du Bénin, de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives sont les principaux documents consultés aux fins d'asseoir les bases d'élaboration des textes fondamentaux des fédérations et de l'IP lait à créer.

### **1.8. Recueil des attentes des bénéficiaires**

Des entrevues de groupe ont été organisés afin d'écouter et de recueillir les attentes des acteurs par rapport notamment :

- au statut juridique de leur organisation respective,
- à la dénomination et aux objectifs,
- aux montants des droits d'adhésion et des contributions financières périodiques ou non des membres,
- à la liste et à la composition des organes,
- au fonctionnement des organes,
- aux règles de discipline.

### **1.9. Traitement des données**

Les données collectées ont été analysées manuellement pour dégager les orientations voulues par les acteurs et qu'il faut donner aux avant-projets de textes constitutifs pour en faciliter l'application sans nuire aux normes techniques et de bonne gouvernance.

### **1.10. Elaboration et diffusion des textes constitutifs des trois fédérations et de l'IP lait**

Sur la base des résultats du traitement des données recueillies à partir de la revue documentaire et des entretiens avec les bénéficiaires, il a été procédé à l'élaboration par organisation d'un avant-projet de statuts et de règlement intérieur.

Les textes ont été élaborés sur la base de la loi du 27 Avril 2018 vu que les organisations concernées ont choisi le statut d'association régi par cette loi.

Ils sont constitués de plusieurs articles répartis en chapitres, parfois en sections et sous-sections, qui abordent les grands points suivants :

- le profil des membres fondateurs : la qualité des membres est définie
- la dénomination : chaque organisation s'est identifiée par une dénomination spécifique (FENIPROLAIT, FENICOLAIT, FENILAIT, ANFILAIT)
- la durée : elle est illimitée
- la mission et les objectifs : la défense des intérêts des membres et de la filière lait reste au centre des préoccupations
- les modalités d'adhésion, de démission, de suspension et d'exclusion des membres : l'adhésion et la démission sont volontaires mais soumises à certaines conditions précisées dans les statuts ; il est également exposé les cas passibles de suspension ou d'exclusion avec les effets qui en découlent
- les droits et devoirs des membres
- l'organisation et le fonctionnement : l'Assemblée Générale, le Comité National Interprofessionnel, le Bureau Exécutif National, le Conseil d'Administration, le Comité



de Contrôle et le Secrétariat Permanent sont décrits dans leur composition et fonctionnement

- les attributions et responsabilités des dirigeants : les membres du du CNIP, du BEN ;du CA et du CC et le SP sont fixés sur leurs rôles et responsabilités
- les sources de financement des activités : les droits d'adhésion, les cotisations annuelles ou spéciales, les dons, subventions et legs sont les principales sources de financement des associations
- la gestion administrative et financière : les documents de gestion sont cités et les règles de bonne gouvernance sont énoncées
- la discipline : l'accent est mis sur la courtoisie, le respect des textes statutaires et règlementaires et des biens des associations, l'esprit de sacrifice, culture de l'intérêt général, les actes fautifs et les sanctions applicables.

## 2. ORGANISATION DES ASSEMBLÉES CONSTITUTIVES DES FÉDÉRATIONS INTERPROFESSIONNELLES DU LAIT

### 2.1. Phase préparatoire

Les assemblées générales constitutives ont été précédées par une phase préparatoire au cours de laquelle, avec l'appui du facilitateur, les tâches suivantes ont été accomplies :

- la préparation intellectuelle des quatre réunions : l'ordre du jour a été élaboré, les projets de textes à soumettre à l'assemblée des délégués ont été apprêtés et distribués aux participants , un guide de conduite des opérations électorales a été rédigé
- l'identification des participants (les délégués des catégories professionnelles, les invités)
- l'élaboration et l'envoi des avis de réunion aux participants
- le choix et la location du lieu des assemblées
- l'organisation logistique des participants.

Au terme des préparatifs, les assemblées générales constitutives ont été convoquées pour le mardi 23 Novembre 2021 à neuf heures (9h). La salle de conférence de la Maison de la Presse a servi de cadre à la tenue de ces réunions.

### 2.2. Phase de déroulement des assemblées générales constitutives

Six temps forts ont marqué les assemblées générales constitutives à savoir :

- Présentation du processus ayant conduit à l'assemblée constitutive
- ouverture de la réunion
- Présentation, discussions et adoptions des textes fondamentaux
- Election des dirigeants des différents organes des fédérations
- Election des dirigeants des organes de l'IP lait
- clôture de l'assemblée

Il est à noter que les différentes élections ont été précédées de suspensions de séances pour permettre aux délégués de se concerter et de présenter aux plénières leurs dirigeants.

La réunion a été ouverte par **Monsieur Diamoitou G. Boukari**, Secrétaire Général du Ministère de l'Élevage en présence **Madame Sandra Galbusera**, Représentante Résidente de Enabel (Agence belge de développement) et de plusieurs partenaires techniques et financiers conviés

à la rencontre. Par la suite les travaux de l'AG ont été présidés par **Dr Bello Roua**, Directeur Général de la DGPIA assisté de deux rapporteurs.

Le compte rendu des travaux est fait par organisation.

Les textes fondamentaux de toutes ces organisations sont bâtis sur l'ossature des textes de l'OHADA et de la loi 20-2018 du 27 Avril 2018 régissant les interprofessions agricoles, les amendements n'ont été formulés que pour la dénomination de l'organisation et sa mission.

### 2.3. L'AG DE LA FENIPROLAIT

L'assemblée a méthodiquement procédé à l'amendement et à l'adoption des statuts puis du règlement intérieur.

L'amendement a concerné la dénomination qui est la Fédération Nigérienne des Eleveurs Producteurs de lait (FENIPROLAIT)

La version amendée de ses textes se trouve en annexe.



**Bureau de la FENIPROLAIT**

Après cette première étape, une suspension de travaux a été observée pour permettre aux participants de bien s'organiser pour la mise en place des organes dirigeants.

Ainsi sont élus pour la FENIPROLAIT, comme membres du Conseil d'Administration au nombre de onze (11) et du Comité de Contrôle au nombre de trois, ceux et celles dont les noms figurent aux tableaux n°1 et n°2.

**Le Président Elu de la FENIPROLAIT est Monsieur Adamou Ali, de Dosso, Contact : 96522873 (Au Micro)**

### 2.4. L'AG DE LA FENICOLAIT

L'assemblée générale de la Fédération des Collecteurs et Commerçants de lait (FENICOLAIT) a suivi la même procédure dans son déroulement que celle de la FENIPROLAIT.

L'amendement a aussi concerné la dénomination qui est la Fédération Nigérienne des Collecteurs et Commerçants de lait (FENICOLAIT)

La version amendée de ses statuts et règlement intérieur se trouve en annexe.

Après cette étape, une suspension de travaux a été observée pour permettre aux participants de mettre en place les organes dirigeants de la FENICOLAIT.



**Bureau de la FENICOLAIT**

Ainsi sont élus pour la Fédération Nigérienne des Collecteurs et Commerçants de lait, comme membres du Conseil d'Administration au nombre de onze (11) et du Comité de Contrôle au nombre de trois, ceux et celles dont les noms figurent aux tableaux 3 et 4

**Le Président Elu de la FENICOLAIT est Boubacar Altiné de Yaya (Alléla) Tahoua, Contact : 99502682 (Au Micro)**

## 2.5. L'AG DE LA FENILAIT

Comme pour la FENICOLAIT et la FENIPROLAIT, l'amendement pour la FENILAIT a aussi concerné la dénomination qui est la Fédération Nigérienne des Industries et unités Laitières lait (FENILAIT).



**Bureau de la FENILAIT**

La version amendée de ses statuts et règlement intérieur se trouve en annexe de ce rapport.

Après cette étape, une suspension de travaux a été observée pour permettre aux participants la mise en place des organes dirigeants de la FENILAIT.

Ainsi sont élus pour la Fédération Nigérienne des Industries et Unités Laitières comme membres du Conseil d'Administration au nombre de onze (11) et du Comité de Contrôle au nombre de trois, ceux et celles dont les noms figurent aux aux tableaux 3 et 4

**Le Président Elu de la FENILAIT est Monsieur Alou Maman de l'Union Chipal de Doutchi (Dosso), Contact : 96461125 (Au Micro)**

### 3. ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION NIGÉRIENNE DES FÉDÉRATIONS INTERPROFESSIONNELLES DU LAIT (ANFILAIT)

Pour l'Association Nigérienne des Fédérations Interprofessionnelles du Lait (ANFILAIT), l'amendement a aussi concerné la dénomination. Elle est composée de trois fédérations que sont ; la FENIPROLAIT, la FENICOLAIT et la FENILAIT.



#### TEAM IP LAIT Niger

La Présidente en compagnie des Présidents des 03 fédérations nationales

La version amendée de ses statuts et règlement intérieur se trouve aussi en annexe de ce rapport.

Après cette étape, une suspension de travaux a été observée pour permettre aux délégués de mettre en place le Comité National Interprofessionnel, le Bureau Exécutif National et le Comité de Contrôle de l'IP lait.

Ainsi sont élus pour l'ANFILAIT comme membres du Comité National Interprofessionnel au nombre de seize, (16), du Bureau Exécutif National au nombre de douze (12) et du Comité de Contrôle au nombre de trois, ceux et celles dont les noms figurent aux

Le Bureau Exécutif National de l'IP lait a été ensuite installé dans ses fonctions respectives par

#### IP Lait Niger Membre du BEN La présidente au Micro



le Directeur Général de la DGPIA, DR Bello Roua devant l'assemblée générale des délégués. Le serment d'exercer leur fonction dans l'intérêt général de la filière a été pris par la Présidente de l'ANFILAIT au nom de l'institution qu'elle dirige.

La Présidente Elue de la l'ANFILAIT -IP Lait est Madame Diori, Maimouna Malé, PDG de La Laitière du Sahel, Contact : 90999930 (Au Micro)

*Rapport Général de l'AG extraordinaire constitutive de l'IP Lait du Niger : Niamey, le 23 Novembre 2021*

## 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La création de l'IP lait et de ses différentes fédérations membres s'est déroulée à la satisfaction de tous les acteurs impliqués dans ce processus et particulièrement des acteurs directs de la filière selon les propos tenus par les nouveaux dirigeants élus.

Le Team IP Lait du Niger composé des 03 Présidents des fédérations et de la présente ont la lourde tâche avec l'appui des autorités du Ministère de l'Elevage et des partenaires à animer et de dynamiser les activités opérationnelles de l'IP Lait. Ainsi un accompagnement conséquent des nouvelles organisations membres s'avère nécessaire et utile pour les rendre dynamiques et refléter la situation réelle de l'élevage comme moteur de développement dans notre pays.

Au terme de ce processus, certaines recommandations méritent d'être formulées

A l'endroit du Ministère de tutelle :

1. Elaborer le plan d'action de l'IP Lait et des 03 fédérations
2. Assurer un accompagnement de l'IP lait dans son fonctionnement et un meilleur début (Bureau, Local, Secrétariat permanent, budget...)
3. Nouer des partenariats dans le sens de la promotion du lait local au Niger
4. Organiser des activités de suivi du fonctionnement de l'IP lait.

A l'endroit des dirigeants nouvellement élus des différents organes, veuillez à rendre transparent la gouvernance des organisations à travers un respect de leurs textes fondamentaux.

## 5. ANNEXES

### 5.1. Annexes

1. Les textes fondamentaux (Statut et Règlement Intérieur) de la FENIPROLAIT
2. Les textes fondamentaux (Statut et Règlement Intérieur) de la FENICOLAIT
3. Les textes fondamentaux (Statut et Règlement Intérieur) de la FENILAIT
4. Les textes fondamentaux (Statut et Règlement Intérieur) de l'ANFILAIT
5. Procès verbal de l'Assemblée Générale de la FENIPROLAIT
6. Procès verbal de l'Assemblée Générale de la FENICOLAIT
7. Procès verbal de l'Assemblée Générale de la FENILAIT
8. Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'ANFILAIT